

Les bornes restreintes d'un Mandement ne Nous permettent pas, N. T. C. F., de vous exposer toutes les conséquences funestes qui découlent, comme de leur source, de ce principe abominable : la séparation de l'ordre politique d'avec l'ordre religieux. Car c'est en s'appuyant sur ce principe faux qu'ils enseignent que l'autorité vient du peuple, et cela contrairement à l'enseignement de nos Livres Saints (Rom, 1 13. v, 1. et suiv.) qui disent clairement que toute autorité vient de Dieu, que les pouvoirs qui existent ont été établis de Dieu, qu'on doit le respect aux personnes constituées en autorité, et qu'il faut leur obéir non seulement par la crainte du châtement qu'ils peuvent nous infliger, mais parce qu'on y est obligé en conscience. Ils tombent ici dans l'erreur de celui qui confond le canal, avec la source qui lui fournit l'eau. Dans la forme de gouvernement qui régit notre pays, le peuple est l'instrument ou le canal dont Dieu se sert pour constituer l'autorité, c'est-à-dire, que le peuple désigne, d'après les lois qui nous régissent, les personnes que Dieu lui-même a choisies pour nous gouverner ; mais l'autorité dont elles sont revêtues descend du ciel et vient de Dieu lui-même. Le peuple en ces circonstances, se trouve chargé d'une mission semblable à celle du prophète Samuel qui avait été constitué le seul électeur de Saül et ensuite de David, à la royauté. Non, N. T. C. F., le peuple n'est pas plus la source de l'autorité dont ses élus se trouvent revêtus, que ne l'est le sort, dans les pays où l'on a recours à ce moyen pour désigner ceux que Dieu a choisis pour chefs de la nation.

Enfin, N. T. C. F., Nous n'en finissons plus, s'il Nous fallait énumérer toutes les erreurs qui découlent des faux principes dénoncés et condamnés dans la présente Encyclique, et Nous devons laisser à chacun de vos Pasteurs le soin d'entrer dans ces détails, suivant le besoin de vos âmes, afin que vous puissiez bien connaître ces pâturages empoisonnés que vous signale le Grand et Saint Pape Pie IX, et que vous puissiez les éviter avec tout le soin et la vigilance que vous devez apporter dans une chose qui touche de si près au salut de vos âmes. Ecoutez-les avec cette docilité et ce respect que J. C. demande et attend de vous, quand il dit à vos Pasteurs : *Qui vos audit, me audit.* Luc 10. V. 16. Qui vous écoute, m'écoute. Comprenez quelle est la grandeur de la faute de ceux qui, au lieu d'écouter avec docilité, ceux que Dieu a chargés du soin de leur âme, se constituent leurs juges, critiquent et blâment leurs paroles et leur enseignement qui est l'enseignement de l'Eglise elle-même dont ils sont pour vous les interprètes et les ministres, comprenez, disons-Nous, la gravité de cette faute, puisque J. C. dit de ces mauvais Chrétiens : *Qui vos spernit, me spernit.* Luc 10 V. 16. Qui vous méprise, me méprise ; *et qui me spernit, spernit eum* qui